



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 27/05/2024
Reçu en préfecture le 27/05/2024
Publié le
ID : 057-245700695-20240522-B20240521_05_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le vingt-et-un mai à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le treize mai sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET,

Absents avec procuration : Rachel ZIROVNIK à David ROBINET
Benoit STEINMETZ à Michel PAQUET

Était excusé : ./.

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombre de votants : 11

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, Responsable des Pôles techniques, Philippe LHOTTE, Directeur du Département Ressources et Services à la population, Julien PILLET, Directeur du Département Environnement et Cycle de l'Eau, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission, Manon TURPIN, service communication



5. Objet : Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés (RASED) - Demande de subvention exceptionnelle pour l'acquisition de matériel informatique

Vu la décision n° 17 du Bureau communautaire en date du 8 novembre 2022, attribuant au RASED, une subvention exceptionnelle de 1 200 €, pour l'acquisition de matériel informatique,

Vu la décision n° 12 du Bureau communautaire en date du 21 novembre 2023, attribuant au RASED, une subvention exceptionnelle complémentaire de 1 200 €, pour soutenir le renouvellement des postes informatiques destinés aux enseignants,

Les missions du RASED évoluent et conduisent à proposer aux enseignants lors de rencontres/analyse de situations, des ressources numériques qui leur permettent d'aider au

mieux les élèves. Ils se déplacent donc dans les écoles avec un ordinateur afin de pouvoir interagir directement avec les enseignants sur les documents en question. Quant au psychologue, l'outil informatique est également indispensable notamment pour la passation de tests psychométriques.

A titre complémentaire, l'association a reçu une subvention annuelle de fonctionnement de 1 480 €, pour l'année 2023.

Toutefois au vu de l'état du matériel pédagogique et informatique, le RASED avait sollicité en 2022 une subvention exceptionnelle attribuée sur 3 années, d'un montant annuel de 1 200 €, pour l'acquisition d'un ordinateur par an, en remplacement du matériel informatique devenu obsolète pour les 3 postes : de la psychologue et des 2 enseignants.

Considérant cet exposé,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- **d'accorder une subvention exceptionnelle complémentaire d'un montant de 1 200 €, au titre de l'exercice 2024 au RASED, et de clôturer le programme d'acquisition des postes informatiques destinés aux enseignants,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.**

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote: Pour : 11
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 22 mai 2024

Le Président,

Michel PAQUET

